



Expulsion de ma mère de 73 ans

Par Junjorom

Madame, Monsieur, bonjour,

Voilà plus de 40 ans que ma mère de 73 ans, loue un appartement dans une grande maison séparée en quatre et entouré de champ.

La mairie a racheté progressivement le terrain puis la maison et projette maintenant de tout raser et de construire plusieurs maisons sur ce terrain.

Les seuls logements disponibles de la mairie sont des HLM donc ne correspondant pas au même cadre de vie, ni au même dimensions que son ancien appartement.

C'est pour cette raison que je sollicite votre aide.
Cordialement

Par kang74

Bonjour

Dans la mesure où ils relogent votre mère, celle-ci n'est pas protégée d'une procédure d'expulsion (si tant est qu'elle soit bien protégée car l'âge ne fait pas tout : il y a aussi des conditions de revenus).

Par LaChaumerande

Bonjour

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une expulsion mais d'un relogement.

Les obligations du propriétaire, la mairie :

Le propriétaire doit faire deux offres de relogement et le locataire dispose de deux mois pour accepter (son silence vaut acceptation, CU : L. 314-7, al. 1). Les offres doivent être faites « au moins six mois à l'avance » et l'évacuation devra s'opérer à la fin de ce délai.

[url=https://www.anil.org/documentation-experte/analyses-juridiques-jurisprudence/analyses-juridiques/2007/droits-des-occupants-en-cas-de-demolition-du-logement/droits-des-occupants-en-cas-de-demolition-du-logement/#:~:text=Le%20propri%C3%A9taire%20doit%20faire%20deux,la%20fin%20de%20ce%20d%C3%A9lai.]https://www.anil.org/documentation-experte/analyses-juridiques-jurisprudence/analyses-juridiques/2007/droits-des-occupants-en-cas-de-demolition-du-logement/droits-des-occupants-en-cas-de-demolition-du-logement/#:~:text=Le%20propri%C3%A9taire%20doit%20faire%20deux,la%20fin%20de%20ce%20d%C3%A9lai.[/url]

La mairie ne peut pas faire plus et il me semble difficile de trouver une location qui correspondrait aux souhaits de votre mère.

Par Junjorom

Merci en tout cas d'avoir pris le temps de me répondre. Bonne journée.

Par LaChaumerande

De rien.

Je comprends bien le désarroi de votre mère, son mode de vie risque de changer du tout au tout.

Avez-vous essayé de lui trouver un logement qui correspondrait à peu près à celui qu'elle doit quitter ? Je sais que c'est difficile en ce moment pour le marché locatif, mais sait-on jamais ?

Voyez également si elle ne serait pas prioritaire pour louer un des logements construits par la mairie.

Je vous conseille de consulter l'adil de votre département. Ce sont des juristes spécialistes de l'immobilier et les conseils sont gratuits.